

Réunion thématique Fos Faster

La biodiversité marine et les usages de la mer

Synthèse

Date et heure : 5 novembre 2010 à 19 heures

Lieu : Maison de la mer, Fos-sur-Mer

Durée : 2 heures 50

Participants : Environ 40 personnes

I. Ouverture

Monsieur Bernard GRANIE, Président du SAN Ouest Provence, est heureux d'accueillir le débat public, et explique le faible nombre de participants par les différents événements organisés sur les communes avoisinantes.

Monsieur Antoine DUBOUT, Président de la CPDP, indique que cette seconde réunion spécifique à Fos Faster permet d'aborder les impacts du projet sur la biodiversité et les usages de la mer. Il ajoute que le débat public offre à chacun l'opportunité de s'exprimer, sachant que le maître d'ouvrage doit prendre en compte les remarques qui peuvent être formulées lors des réunions.

Monsieur Roger PEIFFER, membre de la CPDP Fos Faster, rappelle les règles à respecter pour la bonne tenue des réunions.

II. Première partie – Les impacts du projet

Monsieur DUBOUT souhaite qu'avant de présenter les impacts du projet, le maître d'ouvrage revienne sur l'opportunité de l'investissement Fos Faster, les informations paraissant dans la presse étant souvent contradictoires. Il conviendra également de préciser le partenariat envisagé avec CombiGolfe et de répondre aux questions relatives à la courantologie.

1. Présentation par le maître d'ouvrage Fos Faster

a. Présentation synthétique du maître d'ouvrage et du projet

Monsieur Philippe CRACOWSKI, Président de Fos Faster LNG, souligne que le gaz naturel représente une énergie de transition entre le « tout-pétrole » et les énergies renouvelables. Les experts estiment l'augmentation de la consommation de gaz d'ici 2030 à 60 %, soit une hausse de 6 % par an. Ainsi, la surproduction dont il est quelquefois question dans la presse est transitoire, et s'explique par la découverte de nouveaux gisements et par la crise.

La société Fos Faster rassemble deux actionnaires : Vopak et Shell. Les activités de ces entités s'articulent autour du transport et du stockage de GNL, sachant que le gaz naturel peut être transporté soit par des gazoducs, soit par des navires méthaniers après avoir été refroidi à -162°.

Le projet de Fos Faster consiste en la construction d'un terminal méthanier qui à terme s'établira sur 19 hectares, avec 4 cuves et une capacité de regazéification de 16 milliards de mètres cubes, pour un investissement total de 1,2 milliard d'euros. Une première phase devrait permettre de fonctionner sur 13 hectares, avec une capacité de regazéification de 8 milliards de mètres cubes et un seul poste

d'accostage. Le chantier se déroulerait sur 3 à 4 ans, pour une mise en service fin 2016, et pourrait employer jusqu'à 1 000 personnes.

S'agissant de la courantologie, les simulations confirment qu'avec un vent de 6 m/s, le courant revient sur la plage du Cavaou. En revanche, les courants suivent le sens du vent lorsque celui-ci s'accélère. Il convient de préciser que le modèle utilisé a été éprouvé sur les projets majeurs du Golfe de Fos (CombiGolfe, Sollac, EDF-Ponteau, Cycofos), est basé sur de nombreuses campagnes de mesures, et est validé par les services de l'Etat.

b. Les enjeux liés à la biodiversité marine

Monsieur CRACOWSKI présente les zones Natura 2000, et précise que le projet se situe à proximité de zones protégées. Il ajoute qu'aucune espèce protégée n'a été observée dans le triangle maritime du projet.

c. Les enjeux liés aux rejets d'eau

Monsieur CRACOWSKI explique que la chloration permet d'éliminer les microorganismes vivant dans l'eau, qui pourraient endommager les installations. L'électrochloration consiste à faire passer de l'électricité dans de l'eau de mer et à créer l'hypochlorite de sodium, dont la concentration n'excède pas 0,4 mg/l.

Une étude a également été menée sur les écarts de température existant entre l'eau prélevée et l'eau rejetée. Elle a mis en évidence des panaches d'eau chaude provenant de CombiGolfe et de Cycofos, dont les rejets d'eau froide de Fos Faster pourraient réduire la température. Une synergie avec CombiGolfe s'avèrerait donc bénéfique pour réduire les impacts. Des investigations sont menées dans ce sens, d'autant que le chlore utilisé par CombiGolfe suffirait au fonctionnement de Fos Faster dès lors que les deux installations fonctionnent simultanément.

Monsieur CRACOWSKI rappelle que lors de la précédente réunion, un intervenant avait fait état d'une législation américaine interdisant la technologie ORV. Après vérification, il s'avère que cette législation concerne les centrales à production électrique et notamment nucléaires sur certaines côtes américaines.

Monsieur DUBOUT annonce qu'un atelier travaillera sur la possible complémentarité entre les industriels visant à limiter les impacts écologiques liés à la température de l'eau.

d. Les autres enjeux liés à l'environnement

Monsieur CRACOWSKI souligne que l'ambition pour le terminal terrestre est de tendre vers zéro émission atmosphérique. En termes de trafic, 60 véhicules circuleront quotidiennement sur le site, et 180 navires seront reçus annuellement. De plus, les équipements seront choisis de façon à limiter les émissions sonores, et une étude acoustique sera réalisée. Enfin, les bâtiments administratifs seront conçus selon une démarche BBC.

Monsieur CRACOWSKI présente ensuite des photographies simulant l'impact visuel du projet.

2. Table ronde

Madame Sandrine RUITTON, Maître de conférences, biologiste, Expert en écologie marine commis par la CPDP, indique qu'il existe des zones d'herbiers remarquables ainsi que des zones de bio-concrétion dans le Golfe de Fos. L'écosystème est donc riche.

Monsieur Philippe CHAMARET, Institut Eco-citoyen, souligne la complexité de la chimie du chlore qui peut générer divers produits toxiques, y compris dans l'air. Il s'interroge sur la régression des herbiers de Posidonie et sur les problématiques administratives que pourraient rencontrer les partenariats entre les industriels.

Monsieur Pierre REBOUILLON, COPRAMEX, Docteur en chimie, Expert Fos Faster, explique que l'hypochlorite perd de sa concentration par son oxydation. Le chlore résiduel est rejeté dans le milieu marin, et peut avoir des effets chimiques. Cependant, l'impact est négligeable car les chlorures s'assimilent aux sels marins et ne forment pas d'acide fort.

Monsieur CRACOWSKI affirme que les services de l'Etat sont favorables aux synergies, un dossier devra toutefois leur être présenté pour qu'ils se forment un avis.

Madame RUITTON explique que la Posidonie, qui n'a jamais été florissante dans le Golfe de Fos, est sensible à la pollution et a une dynamique très lente, ce qui explique sa régression.

Monsieur Daniel MOUTET, habitant de Fos-sur-Mer, souhaite obtenir des preuves de l'augmentation attendue de la consommation de gaz, car au début du débat, il était plutôt question d'une diminution de cette consommation. Il constate de plus que les plans ne prévoient pas de cuvettes de rétention. S'agissant de la courantologie, les études devront être menées avec des vents de nord-est, de sud-est et de sud, sachant que les panaches thermiques sont également impactés. Enfin, la problématique de la poussière émise par le terminal minéralier a-t-elle été prise en compte ?

Monsieur CRACOWSKI s'engage à apporter une réponse écrite quant à la consommation de gaz. S'agissant de la sécurité, les cuves sont en intégrité totale et des cuvettes de rétention ne sont pas nécessaires. Enfin, la présence de poussières est en effet problématique, même si elle n'empêche pas l'exploitation. Aucune solution n'est disponible actuellement.

Monsieur Sébastien LEDOUX, SOGREAH, Expert Fos Faster souligne que l'étude de courantologie se base sur des simulations prenant en compte des directions et des vitesses de vent diverses. Cependant, seules les situations les plus fréquentes ont été présentées : l'intégralité de l'étude est disponible sur le site internet.

Monsieur Philippe SERRE, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône, demande si un bilan sur les chloramines a été réalisé. Par ailleurs, toutes les formes de la présence de chlore dans le Golfe devront être prises en compte dans le cadre de l'atelier.

Monsieur REBOUILLON répond que d'après les études réalisées dans le Golfe de Fos, les concentrations en ammonium ne sont pas suffisantes pour générer des chloramines. Il ajoute que le chlore produit par l'électrochloration est en fait du chlorure.

Monsieur DUBOUT précise que l'atelier prévu s'articule autour de la problématique de la température de l'eau, et non de celle de la présence de chlore.

Monsieur Romuald MEUNIER, Président de l'association MCTB Golfe de Fos environnement, déplore que seules les situations les plus favorables soient présentées en termes de courantologie, et que l'accent ne soit pas mis sur les phénomènes les plus impactants. De plus, il est regrettable que les photos présentées aient toujours tendance à minimiser l'impact visuel.

Monsieur Etienne HANNECART, Président de la Fédération Interdépartementale de l'Environnement Avignonnais (FIDEA), souligne la complexité de la composition chimique de l'eau de mer et les réactions que l'ajout de chlore peut engendrer. De plus, utiliser un processus banni aux Etats-Unis ne permettra pas de faire du développement durable. Enfin, une forte aspiration est nécessaire pour prélever l'eau de mer, et une grande partie de la biodiversité vient s'écraser contre les grilles de ces aspirateurs.

Monsieur CRACOWSKI confirme que la technologie ORV a été interdite dans certains endroits des Etats-Unis. Cependant, le choix de l'Europe est plutôt de limiter les émissions.

Monsieur FONTAINE craint une augmentation du trafic sur la RN568 durant les chantiers.

Monsieur DUBOUT indique que cette problématique sera abordée dans les prochains débats.

III. Deuxième partie – Les impacts sur la pêche, la mytiliculture

1. Présentation par le maître d'ouvrage Fos Faster

Monsieur CRACOWSKI souligne la diversité des activités humaines dans le Golfe de Fos. Quatre grandes activités cohabitent : les cultures marines, les activités professionnelles de pêche, les activités touristiques de plaisance et nautiques, et les industries. L'objectif de Fos Faster est de ne pas impacter la production conchylicole de l'anse de Carreau. Dans ce but, des contrôles systématiques seront réalisés et pilotés par les services de l'Etat, les techniques de construction minimiseront la teneur en sédiment en suspension et la turbidité, et le retour d'expérience des dragages de 2XL sera utilisé.

2. Interventions

Monsieur Albert CASTEJON, Président des mytiliculteurs, indique avoir présenté les installations réalisées par les pêcheurs professionnels au maître d'ouvrage. Son souhait est que la zone demeure en l'état, sachant qu'une centaine d'emplois est concernée. Les inquiétudes sont importantes, mais les pêcheurs font confiance aux services de l'Etat.

Madame RUITTON confirme que tout nouveau projet risque de déséquilibrer le milieu. Les chantiers notamment impacteront fortement la biodiversité, et de strictes mesures devront être prises pour ne pas endommager les parcs à moules et les herbiers. Par ailleurs, l'anse de Carreau étant caractérisée par des eaux froides, les rejets de Fos Faster n'auront qu'un impact mineur.

Monsieur LEDOUX souligne que les modélisations ont permis d'analyser le déplacement des eaux en surface et dans le fond. Compte tenu de la position du point de rejet, le panache thermique froid est géographiquement réduit sur le fond, et est limité à l'emprise de la plateforme.

Monsieur William TILLET, Prud'hommes des pêcheurs, fait part de ses inquiétudes, et rappelle qu'aucun des chantiers de Fos ne s'est jamais déroulé comme prévu. De plus, les analyses des experts varient d'un chantier à l'autre. Enfin, il est regrettable que le territoire des pêcheurs se réduise continuellement, et la question des compensations mérite d'être posée.

Monsieur CRACOWSKI prend note de mener une analyse sur l'activité de pêche réalisée dans le triangle de Fos Faster. Il affirme en outre que le chantier serait fermé s'il existait un risque d'impact sur la production conchylicole.

3. Echanges avec la salle

Monsieur MOUTET affirme qu'aucun barrage ne permet de retenir les pollutions générées par un chantier.

Monsieur MEUNIER précise que son association n'est pas opposée au projet Fos Faster. Il s'enquiert de l'incidence du projet sur la fermeture de la darse au niveau de la pointe de la Gracieuse.

Monsieur CRACOWSKI s'engage à préciser les dimensions exactes du projet.

Monsieur Bernard MICOLINI, habitant de Martigues, estime que le maître d'ouvrage perd en crédibilité en affirmant que des filets de protection pourraient contenir la pollution du chantier.

Monsieur CRACOWSKI précise que seules les expériences positives de 2XL seront reproduites. Des écrans géotextile et à bulles sont envisagés, mais si d'autres techniques s'avèrent plus adaptées, elles seront mises en œuvre.

Monsieur DUBOUT souhaite que tous les dispositifs existants soient envisagés afin de choisir le plus adapté au contexte du Golfe de Fos.

Monsieur MOUTET précise qu'il n'est pas opposé au projet, mais à son emplacement.

Monsieur SERRE souhaite savoir si une étude a été menée quant aux possibilités de réchauffer le gaz grâce à des énergies renouvelables.

Monsieur CRACOWSKI répond que les besoins en calories du terminal sont de 200 mégawatts. Ainsi, une superficie de 100 hectares de panneaux solaires ou l'équivalent de 7 fois la production géothermique nationale française actuelle seraient nécessaires.

Monsieur MEUNIER souhaite savoir si un contrat est signé entre CombiGolfe et Fos Faster.

Monsieur CRACOWSKI répond qu'aucun engagement écrit n'a encore été pris. Les études hydrauliques, très coûteuses, ne seront engagées que si le projet se confirme.

Monsieur MEUNIER estime que puisque le projet crée un risque supplémentaire en augmentant le nombre de navires au mouillage, l'étude de danger devrait le prendre en compte.

Monsieur CRACOWSKI indique que la législation impose de prendre en compte dans l'étude de danger les navires accostés et non ceux en navigation.

Monsieur Amaury de MAUPEOU, Commandant en second du Port de Marseille-Fos, précise que des distances de sécurité doivent être respectées au mouillage afin d'éviter tout risque. Par ailleurs, les risques inhérents aux navires sont traités par les réglementations internationales.

Monsieur DUBOUT note d'adresser cette question au Port et à la Préfecture maritime.

Monsieur MOUTET estime qu'un partenariat pourrait être étudié avec le terminal minéralier pour réchauffer le gaz.

Monsieur GRANIE souligne les perturbations engendrées par un tel chantier, et affirme que les communes sauront rappeler les engagements pris par le maître d'ouvrage si cela s'avère nécessaire. Les élus sont attachés à la diversité des activités humaines, qui doivent perdurer.

IV. Clôture de la réunion

Monsieur DUBOUT souligne les inquiétudes mises en lumière durant le débat : les risques générés par le chantier ; les impacts des rejets sur la biodiversité.

Monsieur DUBOUT conclut la réunion en annonçant que les CPDP ont reçu huit cahiers d'acteurs (quatre par projet), plus de 100 questions écrites, et 18 avis. Par ailleurs, le succès des sites ne se dément pas.